

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 931

30 mars 2016

SOMMAIRE

ACM Constructions S.à r.l.	44645	EPIC Euro Property 1 S.à r.l.	44642
Acquatica S.A.	44645	EPIC Euro Property 3 S.à r.l.	44642
Adviser I Funds	44646	ES Solutions	44688
Aktif Immo-Gestion S.à r.l.	44644	Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, So- ciété à responsabilité limitée	44643
All In One Technologies S.A.	44644	Forum Luxembourg Limited S.à r.l.	44643
Amyma	44647	Goldvein S.A.	44643
ArcelorMittal Wire Drawing Asia	44644	Impro Europe S.à r.l.	44646
ArcelorMittal Woierwer	44645	Leclerc Foods Luxembourg S.à r.l.	44642
Artic Circle S.A.	44647	Lohmeier S.A., SPF	44643
Arts & Bois S.A.	44647	Maram Trade S.à r.l.	44642
Barvie S.à r.l.	44647	Noukbrit Holding S.A. SPF	44643
Batideco S.à r.l.	44647	OSCAR Verwaltung Germany S.à r.l.	44644
Business Solution Factory S.à r.l.	44648	Parnassa Invest S.A.	44644
Cafe Casablanca S.à r.l.	44648	PJS International S.A.	44644
C.C.R. Investment	44648	Quinze S.à r.l.	44646
C.C.R. Investment S.C.S.	44648	RE Finance Consulting	44646
Chios S.A.	44649	Rémy Cointreau Luxembourg S.A.	44645
Chios SPF S.A.	44649	Retrouvailles Concept S.A.	44646
Classifieds Asia S.à r.l.	44648	Riward S.à r.l.	44676
Club des Anciens	44687	Rock Luxembourg S.à r.l.	44663
Cornerstone Core Fund Sweden S.à r.l.	44651	Société Anonyme des Minerais	44645
Cosmos Medical International	44655	Société Anonyme des Minerais	44645
Dalao Finances S.à r.l.	44658	Thomson Travel Holdings S.A.	44642
D. Holding S.A.	44688	Thomson Travel International S.A.	44642
DH Residencia S.à r.l.	44660		
EPIC Europe S.à r.l.	44643		

Leclerc Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.531.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066819/9.

(160029483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Maram Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 186.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066874/9.

(160029404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Thomson Travel Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 62.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067060/9.

(160029530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Thomson Travel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 61.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067061/9.

(160029537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.874.

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067348/9.

(160029733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

EPIC Euro Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 130.829.

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067349/9.

(160029736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

EPIC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.876.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067350/9.
(160029889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 121.317.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067357/9.
(160029855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Forum Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.197.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 172.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067371/9.
(160029867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Goldvein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 167.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067398/9.
(160030325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Lohmeier S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 51.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067467/9.
(160030302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Noukbrit Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016067523/9.
(160030254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

OSCAR Verwaltung Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.390.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067538/9.

(160029646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Parnassa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 117.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067554/9.

(160030338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

PJS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067561/9.

(160029817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Aktif Immo-Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4335 Esch-sur-Alzette, 1, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 177.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067765/9.

(160030994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

All In One Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067766/9.

(160030519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

ArcelorMittal Wire Drawing Asia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 98.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067778/9.

(160030485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

ArcelorMittal Woier, Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Portail 3.

R.C.S. Luxembourg B 82.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067779/9.

(160030447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

ACM Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 67, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067789/9.

(160030996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Acquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067790/9.

(160030613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Rémy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 7.910.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067584/9.

(160030282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 4.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067605/9.

(160030136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Société Anonyme des Minerais, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 4.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067607/9.

(160030138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Quinze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.712.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067577/10.

(160029847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

RE Finance Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 130.154.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067581/10.

(160030242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Retrouvailles Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 141.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016067585/10.

(160030129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Impro Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.663.

Remplace Numéro dépôt L150199191

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066781/10.

(160028960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Adviser I Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 74.992.

Die Bilanz zum 31. August 2015 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. August 2015 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für ADVISER I FUNDS

Die Verwaltungsgesellschaft:

Axxion S.A.

Référence de publication: 2016067791/14.

(160030753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Artic Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016067832/13.

(160030751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Arts & Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, Bastnicherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 109.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pommerloch, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067833/10.

(160030755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Barvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.096.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2014 de sa société mère, London & Regional Group Holdings Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067850/12.

(160030959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Batideco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 1, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 153.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067864/9.

(160030986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Amyma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 33.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067818/10.

(160030666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Classifieds Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.253.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2727 du 31 octobre 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Classifieds Asia S.à.r.l.

Référence de publication: 2016067900/14.

(160030694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Business Solution Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 155.091.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067887/10.

(160030766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

C.C.R. Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.857.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067890/10.

(160031155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

C.C.R. Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.895.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067891/10.

(160031174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Cafe Casablanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 110, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 174.184.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016067922/10.

(160031017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**Chios S.A., Société Anonyme,
(anc. Chios SPF S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie à Luxembourg sous la dénomination de "Chios SPF S.A.", avec siège social au 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.007 et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1078 du 28 novembre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 12 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Marie-Paul VAN WAELEM, prénommée.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que toutes les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions sur les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000.-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de "Chios SPF S.A." en "Chios S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} et l'article 22 des statuts de la Société;

2) Transformation d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) en société anonyme et modification de l'article 4 des statuts de la société de sorte à ce que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»;

3) Suppression de plusieurs paragraphes à l'article 5 des statuts de la Société suite à l'expiration du capital autorisé en date du 19 décembre 2011 et afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relatives aux actions au porteur; et

4) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «Chios SPF S.A.» en «Chios S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 22 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Chios S.A..»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme de gestion de patrimoine familial en société anonyme de sorte que l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer plusieurs paragraphes à l'article 5 des statuts de la Société suite à l'expiration du capital autorisé en date du 19 décembre 2011 et afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relatives aux actions au porteur, de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000.- EUR) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.P. Van Waelem, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. 2LAC/2015/30102. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007333/137.

(160006446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Cornerstone Core Fund Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.213.

In the year two thousand and fifteen, on sixteenth day of December,
Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201251, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as general partner and on behalf of Cornerstone Core Fund TopCo S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 201412, having a share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) and with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal on 15th of December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Cornerstone Core Fund Sweden S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 3 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.213 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To convert the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to Swedish Krona by applying the exchange rate EUR 1 = SEK 9.26678 as of 15 December 2015.

2 To decrease the share capital by an amount of seventy-five Ore (SEK 0.75) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona and seventy five Ore (SEK 115,834.75) to one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 115,834.-), and to allocate the amount of the reduction to the share premium account.

3 To convert the current twelve thousand five hundred shares (12,500) having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four shares (115,834) with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all held by the Shareholder.

4 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty million Swedish Krona (SEK 50,000,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 115,834.-) to fifty million one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 50,115,834.-).

5 To issue fifty million (50,000,000.-) new shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

6 To accept subscription for these new shares by the Shareholder for an aggregate amount of fifty million Swedish Krona (SEK 50,000,000.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

7 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of currency and the capital increase.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to convert the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to Swedish Krona by applying the exchange rate EUR 1 = SEK 9.26678 as of 15 December 2015.

The corporate capital of the Company now amounts to one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona and seventy five Ore (SEK 115,834.75).

Second resolution

The Shareholder resolved to decrease the share capital by an amount of seventy-five Ore (SEK 0.75) so as to reduce it from its current amount of one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona and seventy five Ore (SEK 115,834.75) to one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 115,834.-), and to allocate the amount of the reduction to the share premium account.

Third resolution

The Shareholder consequently resolved to convert the current twelve thousand five hundred shares (12,500) having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four shares (115,834) with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each held by the Shareholder.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty million Swedish Krona (SEK 50,000,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 115,834.-) to fifty million one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 50,115,834.-).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to issue fifty million (50,000,000) new shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for fifty million (50,000,000) new shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) per share, for an aggregate amount of fifty million Swedish Krona (SEK 50,000,000.-), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fifty million Swedish Krona (SEK 50,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifty million (50,000,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows (Version in English):

“The issued capital of the Company is set at fifty million one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four Swedish Krona (SEK 50,115,834.-), divided into fifty million one hundred fifteen thousand eight hundred thirty-four (50,115,834) shares with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around three thousand nine hundred euro (EUR 3.900,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Cornerstone Core Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201251, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en tant qu'associé commandité de Cornerstone Core Fund TopCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg et en enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.412, ayant un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31,000) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 décembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de Cornerstone Core Fund Sweden S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»), et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 202.213. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion de la devise dans laquelle le capital société de la Société est exprimé d'Euro en Couronnes suédoises par application d'un taux de change de EUR 1 = SEK 9,26678 du 15 décembre 2015.

2 Diminution du capital social d'un montant de soixante-quinze Ore (SEK 0,75) de manière à le réduire de son montant actuel de cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises et soixante-quinze Ore (SEK 115.834,75) à cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 115.834) et allocation du reliquat de la réduction au compte de prime d'émission.

3 Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), en cent quinze mille huit cents trente-quatre (115.834) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes détenues par l'Associé.

4 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante millions de Couronnes suédoises (SEK 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 115.834) à cinquante millions cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 50.115.834,-).

5 Émission de cinquante millions (50.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

6 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé pour un montant total de cinquante millions de Couronnes suédoises (SEK 50.000.000, -) à libérer intégralement en espèces.

7 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de devise et l'augmentation de capital social.

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé d'Euro en Couronnes suédoises par application d'un taux de change de EUR 1 = SEK 9,26678 du 15 décembre 2015.

Le capital social de la Société s'élève donc désormais à cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises et soixante-quinze Ore (SEK 115.834,75.-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de diminuer le capital social d'un montant de soixante-quinze Ore (SEK 0,75) de manière à le réduire de son montant actuel de cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises et soixante-quinze Ore (SEK 115.834,75) à cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 115.834,-) et d'allouer le montant de la réduction au compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), en cent quinze mille huit cents trente-quatre (115.834) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, toutes détenues par l'Associé.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante millions de Couronnes suédoises (SEK 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 115.834,-) à cinquante millions cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 50.115.834,-).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante millions de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire aux cinquante millions (50.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1,-) par part sociale, pour un montant total de cinquante millions de Couronnes suédoises (SEK 50.000.000,-) et de libérer intégralement en ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le montant de cinquante millions de Couronnes suédoises (SEK 50.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante millions (50.000.000,-) de parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Septième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit (version en français):

«Le capital émis de la Société est fixé à cinquante millions cent quinze mille huit cents trente-quatre Couronnes suédoises (SEK 50.115.834,-) divisé en cinquante millions cent-quinze mille huit cents trente-quatre (50.115.834) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne suédoise (SEK 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11318. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007345/197.

(160006965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

CMI, Cosmos Medical International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 202.996.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- La société de droit luxembourgeois BIO DISTRIBUTION S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.857, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Grande Duchesse Charlotte,

- La société à responsabilité limitée de droit italien CONECTO S.R.L., immatriculée au Registre de Commerce de Bologne sous le numéro «codice fiscale 02262891209», avec siège social à I-46100 Mantova, Via Gradaro n. 3, toutes deux ici représentées par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes de deux procurations données sous seing privé en date du 27 et du 30 novembre 2015.

Lesquelles procurations après avoir signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet le commerce de gros, l'importation, l'exportation et la distribution de matériel médical, paramédical et orthopédique.

Elle a aussi pour objet la prestation de services et le conseil dans le rapprochement et l'acheminement médical.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «COSMOS MEDICAL INTERNATIONAL en abrégé CMI».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de novembre de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 19. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- BIO DISTRIBUTION S.à r.l., pré-qualifiée,

Cinquante parts 50 parts

- CONECTO SRL, pré-qualifiée,

Cinquante parts 50 parts

TOTAL: cent parts sociales 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rémy HILPIPRE, directeur général, demeurant à F-67530 Boersch, 11, route de la Forêt Klingenthal.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Grande Duchesse Charlotte.

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Righeschi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40416. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016007381/159.

(160007028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Daloo Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.037.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Vincent STEENMAN, businessman, born in Bordeaux (France), on August 7, 1980, residing in NW3 3JH London, 142d, Fellows Road (United Kingdom),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Daloo Finances S.à r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 159037, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on January 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 929 of May 7, 2011,

and that the articles of association (the "articles") have been amended pursuant to a deed of the said notary Jean SECKLER, on July 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223 of September 21, 2011;

2) That the corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euros (125,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) corporate units with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner expressly agrees with the closing balance sheet as of December 29, 2015;

9) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

- 10) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 11) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 12) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;
- 13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The officiating notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Vincent STEENMAN, homme d'affaires, né à Bordeaux (France), le 7 août 1980, demeurant à NW3 3JH Londres, 142d, Fellows Road (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Daloa Finances S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159037, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 929 du 7 mai 2011,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, le 8 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2223 du 21 septembre 2011;

2) Que le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique accepte expressément le bilan de clôture du 29 décembre 2015;

9) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007391/115.

(160006900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third December.

Before Us, Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of

“DH RESIDENCIA, S.à r.l.”

a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal,

registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 114.972 (the “Company”),

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg on the twenty-third of February of the year two thousand and six, published in the “Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations” on the second day of June of the year two thousand and six with number 1.079, page 51.762.

There appeared:

1. “DHCRE II HoldCo II S.à r.l.”, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal,

registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 113.167,

represented by Mr. Damien BARBOSA, duly authorised to act on behalf of the company by virtue of a proxy given under private seal.

2. “DHCRE II HoldCo I S.à r.l.”, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal,

registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 113.169,

represented by Mr. Damien BARBOSA, duly authorised to act on behalf of the company by virtue of a proxy given under private seal.

3. “DHCRE II LLC”, a United-States company, having its registered office at USA- 19801 Wilmington, 10, King street, registered at the RCS Delaware with the number 40535858100,

represented by Mr. Damien BARBOSA, duly authorised to act on behalf of the company by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the seven hundred and fifty (750) Class A Shares, seven hundred and fifty (750) Class B Shares, seven hundred and fifty (750) Class C Shares and four thousand three hundred and fifty (4,350) Category Z Shares with a nominal value of EUR 25.00 each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of ALTER DOMUS LIQUIDATION SERVICES S. À R.L., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the “Liquidator”);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint ALTER DOMUS LIQUIDATION SERVICES S. À R.L., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the RC de Luxembourg under B 142.389, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 141 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 (the “Law”).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realize all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company.

The Shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée

“DH RESIDENCIA, S.à r.l.”

ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.972, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 2 juin 2006, numéro 1.079, page 51.762.

Ont comparu:

1. «DHCRE II HoldCo II S.à r.l.», ayant son siège social à à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.167, représentée par Monsieur Damien BARBOSA, dûment autorisé à représenter la société en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

2. «DHCRE II HoldCo I S.à r.l.», ayant son siège social à à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.169, représentée par Monsieur Damien BARBOSA, dûment autorisé à représenter la société en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

2. «DHCRE II LLC», une société américaine, ayant son siège social à à USA- 19801 Wilmington, 10, King street, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Delaware, sous le numéro 40535858100, représentée par Monsieur Damien BARBOSA, dûment autorisé à représenter la société en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe A, sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe B, sept cent cinquante (750) Parts Sociales de Classe C et quatre mille trois cent cinquante (4,350) Parts Sociales de Catégorie Z, d'une valeur nominale d'EUR 25.00 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination de la société ALTER DOMUS LIQUIDATION SERVICES S. À R.L., comme liquidateur (le «Liquidateur»);
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation de la société;
5. Décharge aux administrateurs de la Société dans les limites de leurs mandats;
6. Divers

Ainsi, les associés, après avoir délibérés, prennent, à l'unanimité des votes présents, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

Les associés décident de nommer la société "ALTER DOMUS LIQUIDATION SERVICES S. À R.L.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll, inscrite Au RC de Luxembourg sous le numéro B142.389 à la fonction du liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Les associés décident en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Cinquième résolution

Les associés décident d'accorder décharge aux gestionnaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les associés ont déclaré clos le présent procès-verbal.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.500.-€ (mille cinq cent euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30192. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007400/173.

(160006862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Rock Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 202.992.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. 17Capital Fund 3 L.P., a limited partnership existing under the laws of Scotland, registered with the Company House under number SL016579, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

2. 17Capital Fund 3 Luxembourg S.C.Sp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.704, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, represented by its

general partner 17Capital Fund 3 Luxembourg GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.703, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5356 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-),

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Rock Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), represented by:

- (i) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class A shares (the "Class A Shares");
- (ii) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class B shares (the "Class B Shares");
- (iii) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class C shares (the "Class C Shares");
- (iv) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class D shares (the "Class D Shares");
- (v) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class E shares (the "Class E Shares");
- (vi) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class F shares (the "Class F Shares");
- (vii) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class G shares (the "Class G Shares");
- (viii) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class H shares (the "Class H Shares");
- (ix) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class I shares (the "Class I Shares"); and

(x) twelve million five hundred thousand (12,500,000) class J shares (the “Class J Shares”, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class”),

with a nominal value of one tenth of one euro cent (EUR 0.001) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (including carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA = Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the sole signature of any of its managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point nine per cent (1.9%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.8%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.7%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.6%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.4%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.1%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company,

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one hundred twenty-five million (125,000,000) new shares issued have been subscribed as follows:

- (i) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class A Shares, (ii) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class B Shares, (iii) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class C Shares, (iv) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class D Shares, (v) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class E Shares, (vi) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class F Shares, (vii) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class G Shares, (viii) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class H Shares, (ix) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class I Shares, and (x) ten million three hundred thirteen thousand seven hundred fifty (10,313,750) Class J Shares, having a nominal value of one tenth of one euro cent (EUR 0.001) each, have been subscribed by 17Capital Fund 3 L.P., aforementioned, for the price of one hundred three thousand one hundred thirty-seven euros fifty cents (EUR 103,137.50);

- (i) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class A Shares, (ii) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class B Shares, (iii) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class C Shares, (iv) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class D Shares, (v) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class E Shares, (vi) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class F Shares, (vii) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class G Shares, (viii) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class H Shares, (ix) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class I Shares, and (x) two million one hundred eighty-six thousand two hundred fifty (2,186,250) Class J Shares, having a nominal value of one tenth of one euro cent (EUR 0.001) each, have been subscribed by 17Capital Fund 3 Luxembourg S.C.Sp, aforementioned, for the price of twenty-one thousand eight hundred sixty-two euros fifty cents (EUR 21,862.50).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr. Desmond Gerrard Mitchell, born in Wells, United Kingdom, on 24 August 1957 and residing at 4, Allée des Charmes, L-1362 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr. Malcolm Wilson, born in Nairobi, Kenya, on 10 April 1957 and professionally residing at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) 17Capital Fund 3 L.P, un limted partnership constitué et existant selon les lois de l'Ecosse, immatriculée au Company House sous le numéro SL016579, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume-Uni,

dûment représenté par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) 17Capital Fund 3 Luxembourg S.C.Sp, une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.704, ayant son siège social à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, représenté par son associé commandité, 17Capital Fund 3 Luxembourg GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.703, ayant son siège social à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5356 Munsbach, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Rock Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par:

(i) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
(ii) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
(iii) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
(iv) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
(v) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
(vi) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
(vii) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
(viii) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
(ix) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
(x) douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»),

ayant une valeur nominale d'un dixième de centime d'euro (EUR 0,001) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation

de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) nondistribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la seule signature de tout gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

- (i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule neuf pour cent (1,9%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;
 - (ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1,8%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;
 - (iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1,7%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;
 - (iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1,6%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;
 - (v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1,5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;
 - (vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1,4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;
 - (vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1,3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;
 - (viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1,2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;
 - (ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1,1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;
 - (x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;
- chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et
- (xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 22.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 22 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les cent vingt-cinq millions (125.000.000) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- (i) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie D, (v) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) dix millions trois cent treize mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie I et (x) dix millions trois cent treize

mille sept cent cinquante (10.313.750) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dixième de centime d'euro (EUR 0,001) chacune, ont été souscrites par 17Capital Fund 3 L.P, susmentionnée, pour un prix de cent trois mille cent trente-sept euros et cinquante centimes d'euro (EUR 103.137,50); et

- (i) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (2.186.250) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dixième de centime d'euro (EUR 0,001) chacune, ont été souscrites par 17Capital Fund 3 Luxembourg S.C.Sp, susmentionnée, pour un prix de vingt et un mille huit cent soixante-deux euros et cinquante centimes d'euro (EUR 21.862,50).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.000,-

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Gabriel Lippmann, bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Desmond Gerrard Mitchell, né à Wells, Royaume-Uni, le 24 août 1957 et résidant au 4, Allée des Charmes, L-1362 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(ii) Monsieur Malcolm Wilson, né à Nairobi, Kenya, le 10 avril 1957 et résidant professionnellement au 6, rue Gabriel Lippmann, bâtiment E, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39048. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007801/723.

(160006861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Riward S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.534.593,12.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.133.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,
Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Hakogel S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 39.959 (“Hakogel S.A.”),

here duly represented by Mr. Paul Haspeslagh, born on 10 November 1953 in Zwevezele, Belgium, residing at Zwevezeelstraat 161, 8851 Ardoorie-Koolskamp, Belgium,

by virtue of a proxy granted during the board of directors of this company on 30 November 2015, an extract of the minutes of this meeting after being signed ne varietur will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Weco Comm. V., a limited liability company (“gewone commanditaire vennootschap” / “société en commandite simple”), governed by the laws of Belgium, with registered office at 2, Tinnenpotstraat, 8850 Ardoorie, and registered with the Register of Legal Entities of Brugge under number 0822.054.511 (“Weco Comm. V.”),

here duly represented, in accordance with clause 6 of the articles of association of this company by Mr. Jan Haspeslagh, prenamed, in his capacity of manager of this company,

3. Ter Heyde Comm. V., a limited liability company (“gewone commanditaire vennootschap” / “société en commandite simple”), governed by the laws of Belgium, with registered office at 620 Torhoutse Steenweg, 8200 Sint-Andries, and registered with the Register of Legal Entities of Brugge under number 0822.051.739 (“Ter Heyde Comm. V.”),

here duly represented, in accordance with clause 6 of the articles of association of this company by Mr. Bernard Haspeslagh, born on 15 August 1959 in Roeselare, Belgium, residing at Torhoutse Steenweg 620, 8200 Brugge, Belgium, in his capacity of manager of this company,

4. Cerfima Comm. V., a limited liability company (“gewone commanditaire vennootschap” / “société en commandite simple”), governed by the laws of Belgium, with registered office at 18, Box A, Wezestraat, 8850 Ardoorie, and registered with the Register of Legal Entities of Brugge under number 0822.059.261 (“Cerfima Comm. V.”),

here duly represented, in accordance with clause 6 of the articles of association of this company by Mr. Ignace Haspeslagh, born on 27 July 1957 in Roeselare, Belgium, residing at Wezestraat 18/000A, 8850 Ardoorie, Belgium, in his capacity of manager of this company,

5. C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V., a limited liability company (“gewone commanditaire vennootschap” / “société en commandite simple”), governed by the laws of Belgium, with registered office at 57, Wezestraat, 8850 Ardoorie, and registered with the Register of Legal Entities of Brugge under number 0822.058.865 (“C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V.”),

here duly represented, in accordance with clause 6 of the articles of association of this company by Mr. Xavier Haspeslagh, born on 12 June 1967 in Roeselare (Belgium), residing at Wezestraat 57, 8850 Ardoorie, Belgium, in his capacity of manager of this company,

6. H.D.K. N.V., a limited liability company (“naamloze vennootschap” / “société anonyme”) governed by the laws of Belgium, with registered office at Zwevezeelsestraat 161, 8851 Koolskamp and registered with the Register of Legal Entities of Brugge under number 0461.788.690 (“H.D.K. N.V.”),

here duly represented in accordance with the articles of association of this company by Mr. Paul Haspeslagh, prenamed, in his capacity of managing director (“gedelegeerd bestuurder”) of this company,

7. Euro Invest Management N.V., a limited liability company (“naamloze vennootschap” / “société anonyme”) governed by the laws of Belgium, with registered office at Molierelaan 164, 1050 Brussels, and registered with the Register of Legal Entities of Brussels under number 0463.587.150 (“Euro Invest Management N.V.”),

here duly represented in accordance with the articles of association of this company by Mr. Philippe Haspeslagh, born on 11 May 1950 in Roeselare (Belgium), residing at Molierelaan 164, 1050 Brussels, Belgium, in his capacity of permanent representative of Biostar N.V., a limited liability company (“naamloze vennootschap” / “société anonyme”) governed by the laws of Belgium, with registered office at Molierelaan 164, 1050 Brussels, Belgium and registered with the Register of Legal Entities of Brussels under number 0473.193.615, director of Euro Invest Management N.V. and as proxyholder of Ms. Martine Vanden Poel, managing director (“afgevaardigde-bestuurder”) of Euro Invest Management N.V.,

by virtue of a proxy given under private seal dated on 12 December 2015,

such proxy after being signed ne varietur will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

8. Catamar N.V., a limited liability company (“naamloze vennootschap” / “société anonyme”) governed by the laws of Belgium, with registered office at Veldstraat 27, 8800 Roeselare and registered with the Register of Legal Entities of Kortrijk under number 0466.202.388 (“Catamar N.V.”),

here duly represented in accordance with the articles of association of this company by Mr. Marc Haspeslagh, born on 15 January 1955 in Zwevezele, Belgium, residing at Veldstraat 27, 8800 Roeselare, Belgium, in his capacity of managing director (“gedelegeerd bestuurder”) of this company,

hereinafter collectively referred to as the “Shareholders”.

The appearing persons, represented as stated above, have requested the notary to record that:

I. The Shareholders are the only shareholders of Riward S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty-eight million eight hundred eighty-four thousand one hundred seventy-nine euro and seventy-eight eurocent (EUR 238,884,179.78), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll,

L-1822 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Company”), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 16 January 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 648 of 10 March 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 194133. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 May 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2008 of 7 August 2015.

II. The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two euro and twenty-three eurocent (EUR 14,575,132.23), so as to raise it from its current amount of two hundred thirty-eight million eight hundred eighty-four thousand one hundred seventy-nine euro and seventy-eight eurocent (EUR 238,884,179.78) to an amount of two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred twelve euro and one eurocent (EUR 253,459,312.01).

2. To issue fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two (14,575,132) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two (14,575,132) new shares, with payment of a share premium of five hundred twenty-four thousand three hundred one euro and seventy-seven eurocent (EUR 524,301.77) by Hakogel S.A. and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-two million one hundred ninety-two thousand fifteen euro and forty-five eurocent (EUR 252,192,015.45) so as to reduce it from its current amount of two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred twelve euro and one eurocent (EUR 253,459,312.01) to an amount of one million two hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-six euro and fifty-six eurocent (EUR 1,267,296.56) by way of a reduction of the par value of each share of the Company by a reimbursement to all shareholders of ninety-nine point five (99.5 %) percent of the par value of each share of the Company.

5. To increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-six euro and fifty-six eurocent (EUR 1,267,296.56) so as to raise it from its current amount of one million two hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-six euro and fifty-six eurocent (EUR 1,267,296.56) to an amount of two million five hundred thirty-four thousand five hundred ninety-three euro and twelve eurocent (EUR 2,534,593.12).

6. To issue two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred eight (253,459,308) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

7. To accept subscription for these two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred eight (253,459,308) new shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred fifty million nine hundred twenty-four thousand seven hundred eighteen euro and eighty-nine eurocent (EUR 250,924,718.89) by all shareholders of the Company and to accept payment in full for these new shares by contributions in kind consisting in receivables against the Company.

8. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and to provide for the unavailability of the share premium account.

9. To delegate special powers in relation to the foregoing proposed resolutions.

10. Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two euro and twenty-three eurocent (EUR 14,575,132.23), so as to raise it from its current amount of two hundred thirty-eight million eight hundred eighty-four thousand one hundred seventy-nine euro and seventy-eight eurocent (EUR 238,884,179.78) to an amount of two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred twelve euro and one eurocent (EUR 253,459,312.01).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two (14,575,132) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment - Contribution in cash

Thereupon appeared Hakogel S.A., represented as stated above.

Hakogel S.A. declared to subscribe for fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two (14,575,132) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of five hundred twenty-

four thousand three hundred one euro and seventy-seven eurocent (EUR 524,301.77) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fifteen million ninety-nine thousand four hundred thirty-four euro (EUR 15.099.434) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the fourteen million five hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two (14,575,132) new shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-two million one hundred ninety-two thousand fifteen euro and forty-five eurocent (EUR 252,192,015.45) so as to reduce it from its current amount of two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred twelve euro and one eurocent (EUR 253,459,312.01) to an amount of one million two hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-six euro and fifty-six eurocent (EUR 1,267,296.56) by way of a reduction of the par value of each share of the Company by reimbursement to the shareholders of the Company on each share in the Company of ninety-nine point five (99.5 %) percent of its par value (the “Capital Decrease”).

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-six euro and fifty-six eurocent (EUR 1,267,296.56) so as to raise it from its current amount of one million two hundred sixty-seven thousand two hundred ninety-six euro and fifty-six eurocent (EUR 1,267,296.56) to an amount of two million five hundred thirty-four thousand five hundred ninety-three euro and twelve eurocent (EUR 2,534,593.12).

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred eight (253,459,308) new shares without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

Eight resolution

Subscription - Payment - Contributions in kind

Thereupon have appeared:

1. Hakogel S.A., represented as stated above.

Hakogel S.A. declared to subscribe for sixty-three million three hundred thousand six hundred seventy-seven (63,300,677) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of sixty-two million six hundred sixty-seven thousand six hundred seventy-one euro and twenty-two eurocent (EUR 62,667,671.22) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by Hakogel S.A. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 1”).

The Contribution in Kind 1 represents a value in aggregate amount of sixty-two million nine hundred eighty-four thousand one hundred seventy-four euro and sixty-one eurocent (EUR 62,984,174.61).

Hakogel S.A. declared that the Contribution in Kind 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 1 to the Company.

2. Weco Comm. V. represented as stated above.

Weco Comm. V. declared to subscribe for fifty-four million fifty-two thousand eighty-one (54,052,081) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of fifty-three million five hundred eleven thousand five hundred sixty-one euro and four eurocent (EUR 53,511,561.04) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by Weco Comm. V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 2”).

The Contribution in Kind 2 represents a value in aggregate amount of fifty-three million seven hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-one euro and forty-five eurocent (EUR 53,781,821.45).

Weco Comm. V. declared that the Contribution in Kind 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 2 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 2 to the Company.

3. Ter Heyde Comm. V. represented as stated above.

Ter Heyde Comm. V. declared to subscribe for fifty-four million fifty-two thousand eighty-one (54,052,081) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of fifty-three million five hundred eleven thousand five hundred sixty-one euro and four eurocent (EUR 53,511,561.04) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by Ter Heyde Comm. V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 3”).

The Contribution in Kind 3 represents a value in aggregate amount of fifty-three million seven hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-one euro and forty-five eurocent (EUR 53,781,821.45).

Ter Heyde Comm. V. declared that the Contribution in Kind 3 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 3 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 3 to the Company.

4. Cerfima Comm. V. represented as stated above.

Cerfima Comm. V. declared to subscribe for forty-seven million one hundred sixty-two thousand fifty-three (47,162,053) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of forty-six million six hundred ninety thousand four hundred thirty-three euro and twenty-one eurocent (EUR 46,690,433.21) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by Cerfima Comm. V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 4”).

The Contribution in Kind 4 represents a value in aggregate amount of forty-six million nine hundred twenty-six thousand two hundred forty-three euro and forty-eight eurocent (EUR 46,926,243.48).

Cerfima Comm. V. declared that the Contribution in Kind 4 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 4 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 4 to the Company.

5. C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. represented as stated above.

C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. declared to subscribe for thirty-four million eight hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-six (34,828,266) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of thirty-four million four hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-three euro and eighty-nine eurocent (EUR 34,479,983.89) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 5”).

The Contribution in Kind 5 represents a value in aggregate amount of thirty-four million six hundred fifty-four thousand one hundred twenty-five euro and twenty-two eurocent (EUR 34,654,125.22).

C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. declared that the Contribution in Kind 5 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 5 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 5 to the Company.

6. H.D.K. N.V. represented as stated above.

H.D.K. N.V. declared to subscribe for twenty-five thousand one hundred ninety-eight (25,198) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of twenty-four thousand nine hundred forty-six euro and one eurocent (EUR 24,946.01) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by H.D.K. N.V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 6”).

The Contribution in Kind 6 represents a value in aggregate amount of twenty-five thousand seventy-two euro (EUR 25,072).

H.D.K. N.V. declared that the Contribution in Kind 6 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 6 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 6 to the Company.

7. Euro Invest Management N.V. represented as stated above.

Euro Invest Management N.V. declared to subscribe for nineteen thousand four hundred seventy-six (19,476) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of nineteen thousand two hundred eighty-one euro and twenty-four cent (EUR 19,281.24) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by Euro Invest Management N.V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 7”).

The Contribution in Kind 7 represents a value in aggregate amount of nineteen thousand three hundred seventy-eight euro and sixty-two eurocent (EUR 19,378.62).

Euro Invest Management N.V. declared that the Contribution in Kind 7 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 7 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 7 to the Company.

8. Catamar N.V. represented as stated above.

Catamar N.V. declared to subscribe for nineteen thousand four hundred seventy-six (19,476) new shares without nominal value of the Company, with payment of a share premium of nineteen thousand two hundred eighty-one euro and twenty-four eurocent (EUR 19,281.24) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by Catamar N.V. against the Company further to the Capital Decrease (the “Contribution in Kind 8” and together with the Contribution in Kind 1, the Contribution in Kind 2, the Contribution in Kind 3, the Contribution in Kind 4, the Contribution in Kind 5, the Contribution in Kind 6 and the Contribution in Kind 7, the “Contributions in Kind”).

The Contribution in Kind 8 represents a value in aggregate amount of nineteen thousand three hundred seventy-eight euro and sixty-two eurocent (EUR 19,378.62).

Catamar N.V. declared that the Contribution in Kind 8 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind 8 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind 8 to the Company.

Hakogel S.A., Weco Comm. V., Ter Heyde Comm. V., Cerfima Comm. V., C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V., H.D.K. N.V., Euro Invest Management N.V. and Catamar N.V. (hereinafter all referred to as the “Subscribers”) further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued, which report has been presented to the extraordinary general meeting of the shareholders and to the undersigned notary.

Thereupon, the extraordinary general meeting of shareholders resolved (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and (ii) and to allot the two hundred fifty-three million four hundred fifty-nine thousand three hundred eight (253,459,308) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions and to provide for the unavailability of the share premium account.

Said article will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at two million five hundred thirty-four thousand five hundred ninety-three euro and twelve eurocent (EUR 2,534,593.12) divided into five hundred six million nine hundred eighteen thousand six hundred sixteen (506,918,616) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share is transferred. This premium account shall be considered as an unavailable reserve account, which shall constitute, together with the share capital, the guarantee of third parties, and which may only be reduced or suppressed by a resolution of the shareholder(s) adopted with the quorum and majority requirements and taking into account the third party protection measures provided for a capital decrease.”

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to any manager of the Company, each of them acting individually, with full power of substitution, in order to implement the above resolutions.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately fifteen thousand euro (EUR 15,000.-).

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholders of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Hakogel S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39,959 (“Hakogel S.A.”),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Haspeslagh, né le 10 novembre 1953 à Zwevezele, Belgique, demeurant à Zwevezeelstraat 161, 8851 Ardoonie-Koolskamp, Belgique,

aux termes d'une procuration donnée lors de la réunion du conseil d'administration de cette société le 30 novembre 2015, un extrait du procès-verbal de cette réunion signé ne varietur restera annexé aux présentes aux fins d'enregistrement.

2. Weco Comm. V., une société en commandite simple de droit belge, ayant son siège social au 2, Tinnenpotstraat, 8850 Ardoonie, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruges sous le numéro 0822.054.511 (“Weco Comm. V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément à l'article 6 des statuts de cette société, par Monsieur Jan Haspeslagh, né le 22 mai 1961 à Roeselare, Belgique, demeurant à Tinnepotstraat, 8850 Ardoonie, Belgique, en tant que gérant de cette société,

3. Ter Heyde Comm. V., une société en commandite simple de droit belge, ayant son siège social au 620, Torhoutse Steenweg, 8200 Sint-Andries, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruges sous le numéro 0822.051.739 (“Ter Heyde Comm. V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément à l'article 6 des statuts de cette société, par Monsieur Bernard Haspeslagh, né le 15 août 1959 à Roeselare, Belgique, demeurant à Torhoutse Steenweg 620, 8200 Bruges, Belgique, en tant que gérant de cette société,

4. Cerfima Comm. V., une société en commandite simple de droit belge, ayant son siège social au 18, boîte A, Wezestraat, 8850 Ardoonie, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruges sous le numéro 0822.059.261 (“Cerfima Comm. V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément à l'article 6 des statuts de cette société, par Monsieur Ignace Haspeslagh, né le 27 juillet 1957 à Roeselare, Belgique, demeurant à Wezestraat 18/000A, 8850 Ardoonie, Belgique, en tant que gérant de cette société,

5. C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V., une société en commandite simple de droit belge, ayant son siège social au 57, Wezestraat, 8850 Ardoonie, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruges sous le numéro 0822.058.865 (“C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément à l'article 6 des statuts de cette société, par Monsieur Xavier Haspeslagh, né le 12 juin 1967 à Roeselare, Belgique, demeurant à Wezestraat 57, 8850 Ardoonie, Belgique, en sa qualité de gérant de cette société,

6. H.D.K. N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Zwevezeelstraat 161, 8851 Koolskamp, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruges sous le numéro 0461.788.690 (“H.D.K. N.V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément aux statuts de cette société, par Monsieur Paul Haspeslagh, prénommé, en sa qualité d'administrateur délégué (“gedelegeerd bestuurder”) de cette société,

7. Euro Invest Management N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Molierelaan 164, 1050 Bruxelles, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0463.587.150 (“Euro Invest Management N.V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément aux statuts de cette société, par Monsieur Philippe Haspeslagh, né le 11 mai 1950 à Roeselare, Belgique, demeurant à Molierelaan 164, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant que représentant permanent de la société Biostar N.V., une société anonyme (“naamloze vennootschap”) de droit belge, ayant son siège social à Molierelaan 164, 1050 Bruxelles, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0473.193.615, administrateur de Euro Invest Management N.V., et en tant que représentant de Madame Martine Vanden Poel, administrateur délégué (“afgevaardigde-bestuurder”) de Euro Invest Management N.V.,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2015, laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

8. Catamar N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Veldstraat 27, 8800 Roeselare, Belgique, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Kortrijk sous le numéro 0466.202.388 (“Catamar N.V.”),

représentée aux fins des présentes, conformément aux statuts de cette société, par Monsieur Marc Haspeslagh, né le 15 janvier 1955 à Zwevezele, Belgique, demeurant à Veldstraat 27, 8800 Roeselare, Belgique, en sa qualité d'administrateur délégué (“gedelegeerd bestuurder”) de cette société,

ensemble les «Associés».

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés sont les seuls et uniques associés de Riward S à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent trente-huit millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 238.884.179,78), dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 648 du 10 mars 2015 et imma-

triculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 194133. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné du 18 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2008 du 7 août 2015.

II. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux euros et vingt-trois cents (EUR 14.575.132,23) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 238.884.179,78) à deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent douze euros et un cent (EUR 253.459.312,01).

2 Émission de quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux (14.575.132) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux (14.575.132) nouvelles parts, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-quatre mille trois cent un euros et soixante-dix-sept cents (EUR 524.301,77) par Hakogel S.A. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-douze mille quinze euros et quarante-cinq cents (EUR 252.192.015,45) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent douze euros et un cent (EUR 253.459.312,01) à un million deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-six cents (EUR 1.267.296,56) par réduction du pair comptable de chaque part sociale de la Société par remboursement à tous les associés de quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pourcent (99,5%) du pair comptable de chaque part sociale de la Société.

5 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-six cents (EUR 1.267.296,56) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-six cents (EUR 1.267.296,56) à deux millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et douze cents (EUR 2.534.593,12).

6 Émission de deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent huit (253.459.308) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

7 Acceptation de la souscription de ces deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent huit (253.459.308) nouvelles parts, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent cinquante millions neuf cent vingt-quatre mille sept cent dix-huit euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 250.924.718,89) par tous les associés de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en nature consistant en des créances envers la Société.

8 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus et de prévoir l'indisponibilité du compte prime d'émission.

9 Délégation de pouvoirs spéciaux en rapport avec les résolutions précédentes.

10 Divers.

ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux euros et vingt-trois cents (EUR 14.575.132,23) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents (EUR 238.884.179,78) à deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent douze euros et un cent (EUR 253.459.312,01).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé d'émettre quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux (14.575.132) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement - Apport en numéraire

A ensuite comparu Hakogel S.A., représentée comme mentionné ci-dessus.

Hakogel S.A. a déclaré souscrire quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux (14.575.132) nouvelles parts sans valeur nominale de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-quatre mille trois cent un euros et soixante-dix-sept cents (EUR 524.301,77) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de quinze millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-quatre euros (EUR 15.099.434) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé d'accepter lesdites souscription et paiement et d'allouer les quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-deux (14.575.132) nouvelles parts selon la souscription mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-deux millions cent quatre-vingt-douze mille quinze euros et quarante-cinq cents (EUR 252.192.015,45) afin de le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent douze euros et un cent (EUR 253.459.312,01) à un million deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-six cents (EUR 1.267.296,56) par réduction du pair comptable de chaque part sociale de la Société par remboursement sur chaque part de quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pourcent (99,5%) du pair comptable de cette part (la «Réduction de Capital»).

Sixième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-six cents (EUR 1.267.296,56) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-six cents (EUR 1.267.296,56) à deux millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et douze cents (EUR 2.534.593,12).

Septième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé d'émettre deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent huit (253.459.308) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Huitième résolution

Souscription - Paiement - Apports en nature

Ont ensuite comparu:

1. Hakogel S.A., représentée comme mentionné ci-dessus.

Hakogel S.A. a déclaré souscrire soixante-trois millions trois cent mille six cent soixante-dix-sept (63.300.677) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de soixante-deux millions six cent soixante-sept mille six cent soixante-et-onze euros et vingt-deux cents (EUR 62.667.671,22) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par Hakogel S.A. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 1»).

L'Apport en Nature 1 représente une valeur totale de soixante-deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-quatorze euros et soixante-et-un cents (EUR 62.984.174,61).

Hakogel S.A. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 1 à la Société.

2. Weco Comm. V., représentée comme mentionné ci-dessus.

Weco Comm. V. a déclaré souscrire cinquante-quatre millions cinquante-deux mille quatre-vingt-une (54.052.081) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de cinquante-trois millions cinq cent onze mille cinq cent soixante-et-un euros et quatre cents (EUR 53.511.561,04) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par Weco Comm.V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 2»).

L'Apport en Nature 2 représente une valeur totale de cinquante trois millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-et-un euros et quarante-cinq cents (EUR 53.781.821,45).

Weco Comm. V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 2 à la Société.

3. Ter Heyde Comm. V., représentée comme mentionné ci-dessus.

Ter Heyde Comm. V. a déclaré souscrire cinquante-quatre millions cinquante-deux mille quatre-vingt-une (54.052.081) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de cinquante-trois millions cinq cent onze mille cinq cent soixante-et-un euros et quatre cents (EUR 53.511.561,04) et libérer intégralement ces parts

sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par Ter Heyde Comm.V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 3»).

L'Apport en Nature 3 représente une valeur totale de cinquante trois millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-et-un euros et quarante-cinq cents (EUR 53.781.821,45).

Ter Heyde Comm. V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 3 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 3 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 3 à la Société.

4. Cerfima Comm. V., représentée comme mentionné ci-dessus.

Cerfima Comm. V. a déclaré souscrire quarante-sept millions cent soixante-deux mille cinquante-trois (47.162.053) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de quarante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille quatre cent trente-trois euros et vingt-et-un cents (EUR 46.690.433,21) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par Cerfima Comm.V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 4»).

L'Apport en Nature 4 représente une valeur totale de quarante-six millions neuf cent vingt-six mille deux cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (EUR 46.926.243,48).

Cerfima Comm. V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 4 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 4 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 4 à la Société.

5. C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V., représentée comme mentionné ci-dessus.

C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. a déclaré souscrire trente-quatre millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-six (34.828.266) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de trente-quatre millions quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt trois euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 34.479.983,89) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 5»).

L'Apport en Nature 5 représente une valeur totale de trente-quatre millions six cent cinquante-quatre mille cent vingt-cinq euros et vingt-deux cents (EUR 34.654.125,22).

C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 5 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 5 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 5 à la Société.

6. H.D.K. N.V., représentée comme mentionné ci-dessus.

H.D.K. N.V. a déclaré souscrire vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit (25.198) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de vingt-quatre mille neuf cent quarante-six euros et un cent (EUR 24.946,01) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par H.D.K. N.V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 6»).

L'Apport en Nature 6 représente une valeur totale de vingt-cinq mille soixante-douze euros (EUR 25.072.-).

H.D.K. N.V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 6 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 6 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 6 à la Société.

7. Euro Invest Management N.V., représentée comme mentionné ci-dessus.

Euro Invest Management N.V. a déclaré souscrire dix-neuf mille quatre cent soixante-seize (19.476) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros et vingt-quatre cents (EUR 19.281,24) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par Euro Invest N.V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 7»).

L'Apport en Nature 7 représente une valeur totale de dix-neuf mille trois cent soixante-dix huit euros et soixante-deux cents (EUR 19.378,62).

Euro Invest Management N.V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 7 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 7 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 7 à la Société.

8. Catamar N.V., représentée comme mentionné ci-dessus.

Catamar N.V. a déclaré souscrire dix-neuf mille quatre cent soixante-seize (19.476) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale avec paiement d'une prime d'émission de dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros et vingt-

quatre cents (EUR 19.281,24) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par Catamar N.V. envers la Société suite à la Réduction de Capital (l'«Apport en Nature 8» et avec l'Apport en Nature 1, l'Apport en Nature 2, l'Apport en Nature 3, l'Apport en Nature 4, l'Apport en Nature 5, l'Apport en Nature 6 et l'Apport en Nature 7, les «Apports en Nature»).

L'Apport en Nature 8 représente une valeur totale de dix-neuf mille trois cent soixante-dix huit euros et soixante-deux cents (EUR 19.378,62).

Catamar N.V. a déclaré ensuite que l'Apport en Nature 8 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature 8 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature 8 à la Société.

Hakogel S.A., Weco Comm. V., Ter Heyde Comm. V., Cerfima Comm. V., C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V., H.D.K. N.V., Euro Invest Management N.V. et Catamar N.V. (ci-après dénommées les «Souscripteurs») ont ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel chacun des Apports en Nature est décrit et évalué, lequel rapport a été présenté à l'assemblée générale des Associés et au notaire soussigné.

L'assemblée générale des Associés a ensuite décidé (i) d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs et (ii) d'allouer les deux cent cinquante-trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent huit (253.459.308) parts sociales nouvelles selon les souscriptions mentionnées ci-dessus.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des Associés a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus et de prévoir l'indisponibilité du compte prime d'émission.

Ledit article sera dorénavant rédigé comme tel:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions cinq cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt treize euros et douze cents (EUR 2.534.593,12) divisé en cinq cent six millions neuf cent dix-huit mille six cent seize (506.918.616) parts sociales sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales. Ce compte prime d'émission sera considéré comme un compte de réserve indisponible, qui constituera, avec le capital social, la garantie des tiers, et qui pourra seulement être réduit ou supprimé par une résolution des associés adoptée avec les conditions de quorum et de majorité et tenant compte des mesures de protections des tiers prévues pour une réduction du capital.»

Dixième résolution

L'assemblée générale des Associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires à chacun des gérants de la Société, chacun d'entre eux agissant séparément, avec pouvoir de substitution, pour mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire soussigné.

Signé: P. Haspeslagh, J. Haspeslagh, B. Haspeslagh, I. Haspeslagh, X. Haspeslagh, P. Haspeslagh, M. Haspeslagh M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 décembre 2015. GAC/2015/11326. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007800/564.

(160007086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Club des Anciens, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9146 Erpeldange, 10, rue Abbé Kalbersch.
R.C.S. Luxembourg F 10.661.

— STATUTS

Art. 1^{er}. En date du 17 février 2015, il est formé entre les soussignés:
ANGELSBURG Steve, demeurant à, L-9142 Burden, 1, impasse du Berger
ANGELSBURG Jeff, demeurant à L-9142 Burden, 7, rue Jean-Pierre Gaspard
LUX Gilles, demeurant à L-9146 Erpeldange, 10, rue Abbé Kalbersch
MICHELS Pol, demeurant à L-9835 Hoscheid-Dickt, 13, Haaptstrooss
REEFF Patrick, demeurant à L-7595 Reckange, 55A rue Principale
il a été constitué une association sans but lucratif dans le sens de la loi du 21/04/1928 et la loi du 04/03/1994.

Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 2. L'association sans but lucratif porte la dénomination «Club des Anciens».

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. Le siège de l'association se situe à 10, rue Abbé Kalbersch L-9146 Erpeldange. Le siège pourra être transféré par décision du comité.

Art. 5. L'association est un organisme d'intérêt local.

Elle ne poursuit aucun but politique ou religieux.

Elle a pour but:

- D'aider à promouvoir la conservation, la restauration et l'entretien du patrimoine à quelque domaine qu'il appartienne;
- De rassembler, dans la mesure où cela peut se faire, le plus grand nombre d'éléments jugés faire partie du patrimoine culturel;
- De contribuer à la bonne entente entre les habitants du village;
- De soutenir les organisations ayant les mêmes objectifs.

Composition, Admission, Exclusion

Art. 6. La société est formé de membres actifs.

Art. 7. Peuvent être membres actifs toutes les personnes qui ont payé la cotisation annuelle fixée par le comité. Tout membre actif n'ayant réglé sa cotisation est considéré d'office comme démissionnaire.

Art. 8. L'exclusion d'une personne pour raison grave peut être proposée par le Comité à l'Assemblée Générale qui décide à la majorité de 2/3 des voix de cette exclusion, tout en ayant entendu à l'avance, l'intéressé dans ses explications. Chaque membre actif a le droit de démissionner à tout moment. Le membre actif ou membre du comité démissionnaire ne pourra faire valoir des droits sur le fond social de l'association.

Administration

Art. 9. L'association est administrée par un Comité, composé par au moins 5 membres actifs, élus par l'Assemblée générale à la majorité simple des votes émis par les membres actifs présents. Le mandat des membres du comité est de deux ans. Au sein du Comité les membres vont répartir les charges de Président, Vice-président, Trésorier et secrétaire à la simple majorité des voix. Les pouvoirs des membres du Comité sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Il y a rééligibilité des membres du comité après le mandat de deux ans. Le Comité se réunira chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Le Comité doit se réunir sur demande du Président ou bien de deux tiers de ses membres. Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou tout autre moyen approprié. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des affaires particulières à un de ces membres ou à un tiers. Le comité a le droit de coopter un ou plusieurs membres durant l'exercice en cours. Le ou les membres cooptés seront soumis à un vote de régularisation de situation à l'assemblée générale. Le comité prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents, à égalité des voix celle du président compte double.

Le nombre des membres à admettre par le comité sera limité à sept.

Cotisation

Art. 10. Le montant de la cotisation à payer par les membres est fixé chaque année par le comité.

Art. 11. Les biens et ressources de l'association se composent notamment:

- de cotisations, des subsides accordés par les pouvoirs publics et des particuliers;
- des recettes résultant de collectes, de tombolas et de fêtes.

Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit une fois par année civile sur convocation du président du Comité, et ceci par courrier circulaire reprenant l'ordre du jour, adressé au moins 15 jours à l'avance à tous les membres actifs. De même sur demande de 1/5^{ème} des membres actifs l'assemblée générale devra se réunir. L'assemblée générale devra se réunir chaque année. Chaque membre actif a le droit de se faire représenter par un autre membre actif moyennant procuration écrite.

Modification des statuts

Art. 13. Des modifications dans les statuts - ne pourront valablement être délibérées que si l'assemblée générale en a connaissance avec l'avis de convocation. L'assemblée à ces fins nécessitera au moins la présence de 2/3 des membres actifs. A défaut des 2/3 des membres actifs présents, le Comité pourra prévoir une assemblée extraordinaire lors de laquelle une majorité simple des membres actifs présents, suffiront pour adopter ou refuser les modifications.

Dissolution et liquidation

Art. 14. La dissolution et la liquidation - de l'association sont prévues par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et seront appliquées que telles. Le patrimoine sera affecté à une oeuvre caritative à définir par l'assemblée générale.

Pour tous les points non spécifiés par les statuts de cet acte constitutif, les membres fondateurs déclarent se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Référence de publication: 2016050142/72.

(160008814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

ES Solutions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 191.035.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2016

En date du 19 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De changer la nomination de Monsieur Igor Cheremikin de gérant unique à gérant de classe A.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe B de la société:

- Monsieur Philippe van den Avenne, comptable, né le 29 avril 1972 à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 19 janvier 2016, pour une durée indéterminée, et

- Monsieur Andrej Grossmann, comptable, né le 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 19 janvier 2016, pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016055865/21.

(160015235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

—
EXTRAIT

L'administrateur Guido GRASSI DAMIANI a changé son adresse au 1, Via delle Scuole, CH-6900 Lugano.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016055797/11.

(160015532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.
